Nations Unies A/59/863–S/2005/427

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
1er juillet 2005
Français
Original: russe

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Points 27, 55, 56, 74 et 148 de l'ordre du jour

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Soixantième année

Lettre datée du 30 juin 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration adoptée le 23 juin 2005 par les chefs d'État de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan lors de la réunion du Conseil de sécurité collective de l'Organisation du Traité de sécurité collective (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 27, 55, 56, 74 et 148 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Andrey **Denisov**

05-40605 (F) 050705 060705

Annexe à la lettre datée du 30 juin 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration adoptée par les chefs d'État de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, et du Tadjikistan*

Nous, chefs d'État des pays membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, réunis l'année du soixantième anniversaire de la victoire sur le fascisme, déclarons notre intention de redoubler d'efforts afin de renforcer la cohésion et l'unité de nos pays pour maintenir la paix et la sécurité internationales et consolider la stabilité dans le domaine de compétence de notre Organisation.

Nous estimons inadmissibles toutes tentatives visant à modifier l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, et à réviser les appréciations morales et éthiques sur cette guerre, catastrophe du XX^{e} siècle. Nous sommes satisfaits à cet égard de l'adoption par consensus, sur l'initiative des pays membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective et de certains autres pays membres de la Communauté d'États indépendants, par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-neuvième session, en 2004, d'une résolution proclamant les 8 et 9 mai Journées du souvenir et de la réconciliation

Sachant les énormes sacrifices consentis pendant les années de la Grande guerre patriotique, les pays membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective sont pleinement déterminés à prendre des mesures actives, sur une large base collective, pour faire échec aux défis et aux menaces auxquels se heurte la communauté internationale, et avant tout au terrorisme international. Nous prenons acte avec satisfaction de l'achèvement des travaux engagés à l'Organisation des Nations Unies sur une Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui doit être ouverte à la signature lors de la prochaine session de l'Assemblée générale. Nous sommes disposés à apporter un concours substantiel au renforcement de la coalition antiterroriste et une participation active à la solution des problèmes internationaux actuels, notamment à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, le trafic de stupéfiants, la contrebande d'armements, la migration illicite, le trafic de personnes etc.

En déclarant que les pays membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective ne déploieront pas les premiers d'armes de quelque type dans l'espace, nous formulons l'espoir que d'autres pays suivront notre exemple.

Attachant une importance particulière au développement de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, nous sommes certains que le statut d'observateur obtenu par l'Organisation du Traité de sécurité collective auprès de l'Assemblée générale ouvre des perspectives nouvelles à cet égard.

Afin de tirer pleinement parti du potentiel exceptionnel qu'offre l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, nous en préconisons la réforme réelle et

* Adoptée le 23 juin 2005 à Moscou par R. Katcharian, Président de l'Arménie, A. Loukachenko, Président du Bélarus, V. Poutine, Président de la Fédération de Russie, N., Nazarbayev, Président du Kazakhstan, K. Bakiyev, Président par intérim du Kirghizistan, et E. Rakhmonov, Président du Tadjikistan.

l'adaptation aux problèmes que suscite la lutte contre les menaces et les défis du XXI[e] siècle.

Les pays membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective attachent une grande importance à la collaboration dans tous les domaines dans le cadre de la Communauté d'États indépendants, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de la Communauté économique eurasienne.

Nous préconisons la coopération avec l'Union européenne, notamment pour les questions relatives au maintien de la sécurité et de la stabilité. Nous nous réaffirmons prêts à développer les contacts et les relations avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en particulier pour ce qui est de relever les nouveaux défis et de contrer les nouvelles menaces.

Nous appelons les pays et les organisations internationales et régionales intéressés à concerter leur action en vue de normaliser la situation après le conflit en Afghanistan, avec un rôle central pour l'ONU, afin que ce pays puisse résoudre ses problèmes politiques et économiques et devienne un État démocratique. Nous nous prononçons pour des mesures énergiques en vue de contrer la menace de prolifération des stupéfiants émanant de ce pays, tant au sein de l'Organisation du Traité de sécurité collective que par le biais d'une participation aux efforts internationaux visant la mise en place de cordons de sécurité antidrogue autour de ce pays.

Nous sommes pour l'édification d'un nouvel Iraq démocratique, pour la stabilisation la plus rapide possible de la situation dans ce pays grâce au développement du dialogue et à la réalisation d'un consensus national.

Nous estimons que les divergences qui se manifestent dans l'évaluation du programme nucléaire de l'Iran et les points de vue sur ce programme peuvent et doivent être résolues par des moyens exclusivement politiques, compte tenu du droit souverain de ce pays d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Nous souhaitons que la situation relative au problème nucléaire dans la péninsule coréenne sorte de l'impasse et trouve une solution.

Notre but stratégique est l'instauration d'un ordre mondial juste et démocratique, qui soit nécessairement fondé sur le principe de la primauté du droit international, sur le respect mutuel des intérêts de chacun, et sur la garantie d'une sécurité égale pour tous les pays. Notre vœu est de voir le continent eurasien vivre dans la prospérité et la sécurité.